

REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA
COMMUNE DE ROUA
COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



FAR NORTH REGION
MAYO-TSANAGA DIVISION
ROUA COUNCIL
COUNCIL TENDERS BOARD

MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Maire de la Commune de ROUA

AUTORITÉ CONTRACTANTE

Le Maire de la Commune de ROUA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS AUPRES DU PCCM

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016 /AONO/C
ROUA/CIPM-PCCM/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 11052023

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE ET/OU BET EN VUE DU
CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE
(12) LOGEMENTS DE TYPE T2 ET T3 DANS LA COMMUNE DE ROUA,
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

FINANCEMENT : BUDGET PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES CITES
MUNICIPALES (PCCM) : Exercice 2023 et suivants

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PCCM

REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANGA
COMMUNE DE ROUA
COMMISSION INTERNE
DE REGULATION DES MARCHES



PAN NORTH REGION
MAYO-TSANGA DIVISION
ROUA COUNCIL
COUNCIL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° _____ /AONO/C-ROUA/CIPM-PCCM/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 31052023 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE ET/OU BET EN VUE DU CONTRÔLE ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2 ET T3
DANS LA COMMUNE DE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANGA,
REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET PCCM, EXERCICE 2023 et suivants.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de ROUA, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour le recrutement d'un Cabinet d'Architecture et/ou BET en vue du contrôle et la surveillance des travaux de construction de douze (12) logements de type T2 et T3 dans la Commune de ROUA, Département du MAYO-TSANGA, Région de l'EXTREME-NORD.

Les bâtiments à construire sont constitués de :

- 03 blocs de 02 appartements de type T2 ;
- 01 bloc de 02 appartements de type T3.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent les missions suivantes :

- Mission n°1 : Examen de la conformité au projet, visa des études et projet d'exécution faits par l'entrepreneur (EXE) ;
- Mission n°2 : Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ordonnancement, pilotage et coordination des chantiers (OPC) ;
- Mission n°3 : Assistance aux Opérations de Réception et pendant la période de garantie (AOR).

3. Durée des prestations

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations objet du présent Appel d'Offres est de dix (10) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

4. Affectement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette prestation est de douze millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent cinquante-quatre (12 445 354) francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National en procédure d'urgence est ouverte aux

Cabinet d'Architecture et/ou Bureaux d'Etudes Techniques (BET) disposent des qualifications requises pour la conduite et la surveillance des travaux de construction d'une telle municipalité de douze (12) logements de type T2 et T3 dans la Commune de ROUA.

7. Financement
Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM), Exercice 2023 et suivants.

B. Constitution du Dossier d'Appel d'Offres
Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Secrétaire Général de la Commune de ROUA et/ou à la Direction des Projets et Programmes des Portefeuilles (DPP) et à l'ancien immeuble siège du FEICOM à MIMBOMAN Yaoundé.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres
Le rattaché du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) se fera sur présentation de l'original de la quittance de paiement des frais d'achat du DAO, d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, à la recette municipale de la Commune de ROUA.
Les documents constituant l'offre seront présentés en trois (03) volumes distincts, placés dans trois (03) enveloppes :

10. Présentation des offres

composée (Téléphone, E-mail, R.F., Fax, etc.).

Les documents constituant l'offre seront présentés en trois (03) volumes distincts, placés dans trois (03) enveloppes :

- Enveloppe A : comprenant l'offre administrative [volume 1] et l'offre technique [volume 2] ;
- Enveloppe B : comprenant l'offre financière [volume 3] ;
- Enveloppe C : contenant une copie de l'offre financière (volume 3) séparée et scellée servant d'offre témoin destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour

Toutes les pièces constituant les offres (enveloppes A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et reportées par des intercalaires de couleur identique.

NB: L'absence de l'offre témoin est un motif de rejet des offres.

11. Remise des offres

Sous peine de rejet, les offres devront être rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et seront déposées le 08/06/2023 avant 10h00. Les offres doivent être déposées au sein du Service des Marchés des Projets et Programmes (DPP).

Elles devront porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° /AONO-C-ROUA/CIPM-PCCM/2023 DU 1052023 en procédure d'urgence pour la

réalisation d'un Cabinet d'Architecture et/ou BET en vue du contrôle et la surveillance des travaux de construction de douze (12) logements de type T2 et T3 dans la Commune de ROUA, Département du MAYO-TSANGA, Région de l'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

12. Cautionnement provisoire.

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) francs CFA, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avi d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence notamment de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le **08062023** à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM) au siège du FEICOM à MIMBOMAN YAOUNDE (ancien site).

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps.

a. Premier temps :

L'ouverture des offres administratives et techniques se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

b. Deuxième temps :

À l'issue de l'analyse des offres administratives et Techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure, qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu la capacité juridique requise et ayant obtenue une note en capacité technique supérieure ou égale à soixante-dix points sur cent (70/100).

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures accordées par la Commission ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Absence dans l'offre technique d'une rubrique "organisation, plan d'action et Planning de mobilisation du personnel" ;
- Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;

- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre financière incomplète.

14.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

	DESIGNATION	NOTATION
		03 points
A	Présentation générale de l'offre	
B	Compréhension du travail demandé (Observations sur les TDR, Organisation, plan d'ordon et le Planning de mobilisation du personnel)	15 points
C	Expérience générale du Prestataire dans les prestations similaires	05 points
D	Références du Prestataire pour les missions similaires (joindre les contrats (première et dernière pages avec PV de réception)	25 points
E	Qualification du personnel spécialisé dans le domaine de la mission	35 points
F	Moyens techniques et matériels à mettre en place	12 points
	TOTAL	95 points

Méthode de sélection du Prestataire

Le Prestataire sera choisi par la méthode de sélection qualité - coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note globale finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N_g = \frac{70 \times \text{Note technique (NT)} + 30 \times \text{Note financière (NF)}}{100}$$

La note financière (NF) est obtenue de la façon suivante :

Soit F_m le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points, les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule :

$$N_f = \frac{100 \times F_m}{F}$$

F_m = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres ; c'est-à-dire, celui ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé, lequel sera attributaire et invité à des négociations le cas échéant pour la signature du contrat.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de ROUA et/ou auprès de la Direction des Projets et Programmes de Fortement (Service des Marchés des Projets et Programmes) du FEICOM.

Commune de ROUA, B.P. 098 Mokoïé Tél. : 694 69 66 00 / 677 58 98 49

FEICOM, BP, 718 YAOUNDE, FEICOM 381, Rue 4561 MIMBOGAN YDE 4^{ème}, Tél. : (237) 222 23 51 64 / 690 04 0132 / 694 28 66 04 / 696 98 01 95, Fax : (237) 222 23 17 59.

ROUA, le 11052023

Le Maire de la Commune de ROUA
(Autorité Contractante)

 *Signature*
Gadama Guil
Ingénieur d'Architecture

- Amplification :
- MINMAP ;
 - ARMP/EN ;
 - FEICOM/DPP ;
 - CPM/FCCM ;
 - Chrono/Archives